

## Faits saillants 2002

### AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1<sup>er</sup> février 2002, le prix cible du lait de transformation a augmenté de 1,01 \$ pour un hectolitre de lait standard. La Commission canadienne du lait (CCL) a également accordé un montant de 0,85 \$/hl pour couvrir la dernière tranche du subside.

Malgré cette hausse, seulement 25 % des producteurs de lait au Canada couvraient leur coût de production en 2002. En réponse aux pressions des producteurs, la CCL s'est engagée en début d'année à assurer un prix du lait qui permettrait à au moins 50 % des producteurs de le faire d'ici février 2006.

Le 13 décembre 2002, la CCL a annoncé une hausse du prix cible du lait de transformation de 2,36 \$/hl pour le 1<sup>er</sup> février 2003. Le rythme auquel la CCL a entrepris de remplir son engagement n'a pas répondu aux attentes des producteurs.

### MANIFESTATIONS À SAGUENAY ET À OTTAWA

Les producteurs de lait du Québec ont manifesté avec des collègues de tout le Canada le 20 août, à Saguenay, en marge du caucus du Parti libéral du Canada, et en novembre et en décembre, devant les bureaux de la CCL et d'Agriculture Canada à Ottawa. Les producteurs dénonçaient l'insuffisance du prix du lait et la mollesse du gouvernement fédéral dans le contrôle des importations.

### PAIEMENT FINAL DU SUBSIDE

Le subside laitier a été éliminé le 1<sup>er</sup> février 2002 et son paiement final pour l'année laitière 2001-2002 a été effectué en avril 2002. Il n'y a plus au Canada aucune subvention spécifique à la production laitière.

### MESURES DE DISCIPLINE DE PRODUCTION

Le 1<sup>er</sup> mai 2002, les nouvelles mesures de discipline de production décidées par l'assemblée générale annuelle de la Fédération des producteurs de lait du Québec d'avril 2002 ont été appliquées. Ces règles ont réduit la tolérance positive en surproduction de 20 jours à 10 jours. Elles ont aussi prévu que toute production hors quota individuelle serait retranchée pour l'année laitière suivante de la production permise par le quota des producteurs concernés.



Ces mesures ont été adoptées parce qu'on prévoyait, si rien n'était fait, une quantité de lait hors quota pour l'année laitière 2001-2002 trois fois supérieure à celle de l'année précédente. Les limites d'exportation dites subventionnées, imposées au Canada par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), auraient été dépassées.

## HIGHLIGHTS - 2002

### INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2002, the target price for industrial milk rose by \$1.01/hl of milk of standard composition. The Canadian Dairy Commission (CDC) also granted \$0.85/hl to cover the last portion of the subsidy.

Despite this increase, only 25% of Canadian dairy producers covered their cost of production in 2002. In response to pressure by producers, the CDC made a commitment early in the year to see that at least 50% of producers cover their cost of production by February 2006.

On December 13, 2002, the CDC announced an increase in the target price for industrial milk of \$2.36/hl as of February 1, 2003. The rate at which the CDC undertook to meet its commitment did not meet producers' expectations.

### DEMONSTRATIONS IN SAGUENAY AND OTTAWA

Quebec dairy producers demonstrated with colleagues from across Canada on August 20 in Saguenay, on the sidelines of the Liberal Party of Canada caucus, and in November and December, in Ottawa, in front of the offices of the CDC and Agriculture Canada. The producers criticized insufficient milk prices and the federal government's lack of resolve in controlling imports.

### FINAL SUBSIDY PAYMENT

The dairy subsidy was entirely phased out on February 1, 2002 and the final payment for the 2001-2002 dairy year was made in April 2002. There is no longer any specific subsidy for dairy production in Canada.

### PRODUCTION DISCIPLINE MEASURES

The new production discipline measures adopted at the Fédération des producteurs de lait du Québec's April 2002 Annual General Meeting took effect on May 1, 2002. The new rules reduce the overproduction tolerance from 20 to 10 days. The rules also provide that any individual over-quota production will be subtracted the following dairy year from the production permitted by the quota of the producer concerned.

These measures were adopted because indicators showed that if nothing were done, over-quota milk for the 2001-2002 dairy year would be three times higher than the previous year. The over-quota quantity would have exceeded the subsidized export limits imposed on Canada by the World Trade Organization (WTO).

### PRODUCER QUOTA ADJUSTMENTS

In May 2002, quota was reduced by 1% due to a drop in Canadian requirements. This reduction was only applied to the quota of Quebec producers on August 1, 2002. In view

### **MODIFICATION DU QUOTA DES PRODUCTEURS**

En mai 2002, la baisse des besoins canadiens a imposé une diminution du quota de 1 %. Cette réduction n'a été appliquée au quota des producteurs québécois que le 1<sup>er</sup> août 2002. En raison de l'impact des nouvelles mesures de discipline de production, une quantité additionnelle de 3 % de quota non négociable a été attribuée aux producteurs pour s'assurer que le Québec produise sa part du quota canadien.

Une autre quantité non négociable de 2 % a été allouée pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2002. Elle s'est additionnée pour ces trois mois aux 3 % déjà accordés en août.

### **CONVENTION DE TRANSPORT**

Les signataires de la Convention de transport du lait ont renouvelé leur entente annuelle au printemps. Elle prévoit un meilleur contrôle des coûts de ce service, offre la possibilité d'utiliser des outils de rationalisation pour optimiser la flotte de transport et permet d'intégrer à la Convention les nouvelles obligations émanant des lois et règlements régissant le transport.

### **OMC : LE CANADA SORT PERDANT DU DIFFÉREND SUR L'EXPORTATION**

S'appuyant sur le fait que la décision de décembre 2001 de l'Organe d'appel de l'OMC ne tranchait pas complètement le différend sur les exportations canadiennes de produits laitiers, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande ont demandé un nouvel examen de la conformité des mécanismes canadiens d'exportation.

Au printemps 2002, le Groupe spécial de l'OMC a donné tort au Canada. La décision a été portée en appel. Le 20 décembre 2002, l'Organe d'appel a jugé non conformes les mesures mises en place par le Canada et a maintenu la décision du Groupe spécial. Le Canada a indiqué qu'il se conformerait à la décision et le tabillard de lait d'exportation a cessé ses opérations le 20 décembre 2002.

### **NOUVEAU PROGRAMME POUR LA RELÈVE**

Comme prévu, le 1<sup>er</sup> août 2002, un nouveau programme d'aide à la relève était intégré au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Avec ce programme, une entreprise peut obtenir un prêt de quota allant jusqu'à 5 kg de m.g./jour à condition qu'un ou des jeunes de l'entreprise remplissent les conditions requises. Les entreprises qui bénéficient de l'ancien programme pourront se requalifier pour le nouveau programme selon certaines modalités. Un maximum de 1 % du quota provincial sera disponible pour ce programme.

### **PROGRAMME DE DONS DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS**

En 2002, la Fédération, les transformateurs et les transporteurs se sont mis d'accord pour mettre en place un programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise. La somme des volumes de lait engagés par les producteurs dans le cadre de ce programme s'élève pour 2003 à un peu plus de 440 000 litres. Comme entendu, les industriels transformeront gratuitement ces volumes au cours de l'année afin de permettre un approvisionnement régulier des banques alimentaires. Ce programme serait une première dans l'industrie agroalimentaire québécoise.

of the impact of the new production discipline measures, a 3% additional non-tradable quota was allocated to producers to ensure that Quebec produced its share of the Canadian quota.

A 2% additional non-tradable quota was allocated for October, November and December 2002. The quota for these three months was added to the 3% already granted in August.

### **TRANSPORTATION AGREEMENT**

The signatories of the Milk Transportation Agreement renewed their annual Agreement in the spring. It provides for better control of the cost of this service, offers the possibility of using streamlining tools to optimize the transportation fleet and allows the new obligations arising from transportation legislation and regulations to be incorporated into the Agreement.

### **WTO: CANADA LOSES EXPORT DISPUTE**

Using the fact that the December 2001 decision of the WTO Appellate Body did not completely settle the dispute on Canadian exports of dairy products, the United States and New Zealand asked for a new Compliance Panel review of Canada's export mechanisms.

In spring 2002, the WTO Panel ruled against Canada. The decision was taken to appeal. On December 20, 2002, the Appellate Body ruled that the measures put in place by Canada were not in compliance and upheld the Panel's decision. Canada indicated

that it would comply with the decision and the milk export bulletin board ceased its operations on December 20, 2002.

### **NEW PROGRAM FOR YOUNG DAIRY FARMERS**

As anticipated, on August 1, 2002, a new young dairy farmers assistance program was incorporated into the By-law respecting quotas for milk producers. Under this program, a farm can obtain a quota loan of up to 5 kg of b.f./day as long as one or more of the farm's young farmers fulfills the required conditions. Farms that benefitted from the old program can requalify for the new program under certain conditions. A maximum of 1% of the provincial quota will be available for this program.

### **MILK AND DAIRY PRODUCTS DONATION PROGRAM**

In 2002, the Federation, processors and transporters agreed to implement a milk and dairy products donation program from the Quebec dairy industry. The total quantity of milk committed by producers under this program amounts to a little over 440,000 litres for 2003. As agreed, the processors will process this milk free of charge during the year to allow for a regular supply of milk to food banks. Such a program is believed to be a first in the Quebec agri-food industry.